

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/05/2019 au 31/05/2019

N° Cesu employeur : X2045557290007
M. JEAN CHRISTIOPHE SANANES
122 R DU JARDIN PUBLIC
33300 BORDEAUX

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	341,50 x 2,900 % = 9,91	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	341,50 x 6,800 % = 23,22	
MALADIE		347,58 x 13,000 % = 45,19
VIEILLESSE	347,58 x 7,300 % = 25,37	347,58 x 10,450 % = 36,32
ALLOC. FAMILIALES		347,58 x 5,250 % = 18,25
ACCIDENT DU TRAVAIL		347,58 x 2,000 % = 6,95
FNAL		347,58 x 0,100 % = 0,35
CFP		347,58 x 0,350 % = 1,22
CSA		347,58 x 0,300 % = 1,04
CDS		347,58 x 0,016 % = 0,06
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	347,58 x 4,790 % = 16,65	347,58 x 5,230 % = 18,17
IRCEM PREVOYANCE	347,58 x 0,700 % = 2,43	347,58 x 0,960 % = 3,34
POLE EMPLOI		347,58 x 4,050 % = 14,08
TOTAL DES COTISATIONS	77,58	144,97

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus)	:	279,91 €	Net à payer avant impôt sur le revenu: 270,00 € Comprenant 10 % au titre des congés payés
--	----------	-----------------	---

Impôt sur le revenu	Base	:	279,91 €	Net payé en euros	:	270,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	31/05/2019
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 0178249 enregistrée le 03/06/2019

Nombre d'heures travaillées:	9	Salaire horaire net (heures normales)	:	30,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	347,58 €
		Assiette des cotisations	:	347,58 €